



**17, 18 et 19 juillet**

**Rassemblement National EquiLiberté 2015**

**l'Allier vous attend !**

## SOMMAIRE

EquiLiberté évolue ... p. 2

Une mission ... p. 3

Le rassemblement 2015 ... p. 4

Pleins feux ... p. 6

Par des Randonneurs ... p. 6





# EquiLiberté

# EquiLiberté évolue sur ses bases

## Edito

### Le monde bouge et évolue ... ... EquiLiberté se bouge et est en continue évolution

#### De nombreuses réflexions en cours

En effet, une société qui ne se transformerait pas, une association qui ne saurait préparer son avenir seraient vouées non seulement à l'immobilisme mais également à la régression et même à terme à l'extinction. Le conservatisme est l'apanage d'une mort annoncée et nous ne souhaitons pas celle de notre Fédération Nationale **EquiLiberté**.

Ainsi, dans les mouvances actuelles du tourisme équestre au niveau national, régional et local, il convient d'être vigilants : attentifs aux projets, réactifs aux orientations, collectifs pour décupler les forces, coopératifs pour le développement du tourisme équestre sous tous ses aspects. Il en va de la notoriété, de la reconnaissance, de l'expertise et, globalement, du développement de notre Fédération Nationale **EquiLiberté**.

#### De grandes progressions

Depuis notre Assemblée Générale de novembre 2013, nous avons réussi avec vous de grandes progressions : soit en rétablissant nos finances, soit par l'image de nos rassemblements nationaux et locaux, soit par la reconnaissance de notre expertise (cf prix remis lors du salon du cheval à Paris), soit par une reprise de la croissance de nos adhésions, soit par une évolution de notre Communication et autres réalisations ou réflexions en cours.

Dans ce cheminement, oh combien difficile et ardu, mais enrichissant, qui oblige sans cesse à remettre l'ouvrage sur le métier, vos Administrateurs ont le souci, au travers de ces évolutions pressenties, de préserver les valeurs qui sont à l'origine de notre Fédération Nationale **EquiLiberté** (cf le manifeste annexé de la création).

#### Des réflexions Des modifications

De nombreuses réflexions et modifications importantes sont en cours et sont de la compétence du Conseil d'Administration. Par contre, les orientations nouvelles majeures relèvent de votre décision personnelle, et nous aurons l'occasion, lors de notre Assemblée Générale de novembre 2015, d'en débattre. Si nécessaire, une Assemblée Générale extraordinaire concomitante sera initiée pour une éventuelle modification des Statuts pour les mettre en conformité avec les souhaits exprimés par nos adhérents individuels ou associatifs. En effet, nous avons des contacts et des échanges avec d'autres Fédérations équestres, avec d'autres assureurs, avec d'autres partenaires, avec d'autres prestataires, avec d'éventuels autres adhérents et avec des représentants politiques. Les chantiers sont très complexes et il convient d'étudier tous les impacts d'éventuelles propositions d'orientation qu'ils soient financiers, administratifs, assurantiels, publicitaires, juridiques, organisationnels ou structurels.

#### Une ouverture ?

Qu'il s'agisse de se rapprocher ou de coopérer avec d'autres Fédérations équestres, d'accueillir d'autres publics de randonneurs équestres professionnels ou non, d'autres types d'hébergeurs, nous ne pourrions vous proposer ces options que dans la mesure où nous serons capables de vous présenter tous les tenants et aboutissants de celles-ci ou, plus simplement, les aspects positifs et négatifs à l'encontre de notre Fédération Nationale **EquiLiberté**. Au-delà de toutes ces considérations relatives à la vie de notre Fédération Nationale **EquiLiberté** et à son avenir, il nous faut profiter du printemps et de l'été pour nous livrer à nos loisirs favoris qui sont les sorties et randonnées équestres organisées ou individuelles. Comme l'an dernier, nombreuses elles seront et vous êtes les garants de leur réussite et convivialité pour le plaisir de chacun d'entre nous.

Pour ceux qui en auront la possibilité, nous pourrions également nous rencontrer lors du Rassemblement National **EquiLiberté** organisé par nos Amis de l'Allier à Saint-Pourçain-sur-Sioule. Nous souhaitons une pleine réussite à cette manifestation et à toutes les autres sous votre égide, mais également à toutes les manifestations au profit de la randonnée équestre sans esprit de chapelle.

**Michel BAZIN . Votre Président**

## février 2003 : le manifeste de la création d'EquiLiberté

### EquiLiberté ... j'écris ton nom ...

Nous, cavaliers-randonneurs et meneurs indépendants du Grand Ouest (\*)

Parce que nous ne nous reconnaissons pas dans une Fédération Française d'Équitation où, par la volonté de quelques technocrates au cerveau carré, nous avons été regroupés de manière autoritaire et anti démocratique avec :

- des cavaliers qui ne vivent que pour la compétition
- des dirigeants et enseignants de centres équestres qui ignorent délibérément l'équitation d'extérieur

**PARCE QUE** -et c'est pire- nous ne nous reconnaissons plus dans un CNTE complètement coupé de sa base et évoluant dans un petit cénacle parisien ;

**PARCE QUE**, à nos yeux, le Comité National de Tourisme Équestre est devenu le Comité National de TREC (il suffit de lire "L'estafette" pour s'en rendre compte) ;

**PARCE QUE** nous sommes sidérés de voir l'actuelle direction du CNTE « découvrir » que

la priorité c'est la création et l'entretien des itinéraires alors que nous, sur le terrain, travaillons à cela depuis des années sans être écoutés ni soutenus ;

**PARCE QUE** tout simplement nous voulons randonner à cheval, c'est-à-dire vivre dans la nature avec nos chevaux, sans chronomètre, sans classement et dans la convivialité ;

**NOUS AVONS DÉCIDÉ DE CRÉER LE MOUVEMENT "EquiLiberté"** pour retrouver l'âme du tourisme équestre, l'esprit dans lequel avait été créée l'ANTE il y a 40 ans ;

Certains ont choisi de créer leur propre carte de pratiquant tandis que d'autres ont choisi de s'appuyer sur la FRETÉ dont la vocation -itinéraires et gîtes- est et a toujours été de fournir aux cavaliers-randonneurs et meneurs les services dont ils ont besoin ;

Mais tous, nous sommes unis dans ce mouvement "EquiLiberté" où nous accueillerons tous ceux qui partagent nos idéaux dans l'esprit qui a présidé à la création du mouvement, basé sur :

- la priorité absolue à la création, l'entretien et la défense des itinéraires de randonnée à cheval ;
- une équitation sans compétition et sans "permis de conduire"
- la reconnaissance de toutes les associations de cavaliers-randonneurs- même les plus petites- qui œuvrent sur le terrain et sans lesquelles bien des chemins seraient fermés ;
- le respect du droit pour chaque département de s'organiser comme il l'entend pour fédérer les associations de cavaliers-randonneurs et les cavaliers et meneurs indépendants ;
- la collaboration avec les randonneurs pédestres et les vététistes qui sont les partenaires privilégiés avec qui nous partageons notre espace de liberté.

(\*) Charente - Charente Maritime - Deux-Sèvres - Indre Loire - Loire Atlantique - Maine & Loire - Mayenne - Morbihan - Sarthe - Vendée.

Si vous partagez nos idées, vous pouvez nous rejoindre.

Alain Guilbault . Guy Bouillaud

## La priorité 2015

### Un groupe Communication

La communication est, pour le président Michel Bazin et pour les Administrateurs d'**EquiLiberté**, la priorité de cette année 2015. C'est pourquoi une structure importante a été mise en place dans cette optique. Le groupe Communication est composé de deux commissions : la commission Communication et la commission Salons ; certains membres étant communs aux deux.

Sous l'égide de Maryse Ducrot, chaque membre du groupe, en fonction de ses affinités s'est positionné sur une ou plusieurs tâches déterminée(s).

### La presse

Ainsi, Rémy Guillon, correspondant de plusieurs journaux, se charge des articles de la presse équestre. Un partenariat est, d'ailleurs, mis en place avec ces organes, à savoir, actuellement : "Randonner à Cheval", "Attelages Magazine", "Sabots" et "Cheval Pratique". Des contacts avec d'autres revues sont en cours ou en projet. Ce partenariat leur permet de bénéficier, sur [www.equiliberte.org](http://www.equiliberte.org), de la reproduction de leurs articles concernant **EquiLiberté** et d'un lien vers leur site Internet.

### Le site

Placé sous la responsabilité de Jean-Pierre Lecque, le site est un vecteur de communication très important. C'est pourquoi, il est l'objet de l'attention de tous les membres. Ainsi, Guy Jugé se charge de suivre la mise à jour du blog, Gérald Yart gère le Forum, les autres membres apportant leurs idées et leurs critiques.

### Facebook

Dans le domaine de la communication, Facebook est un média incontournable. Morgane Vanehuin et Claude Mabit sont en charge de ce secteur et ont dû, notamment, procéder à un grand nettoyage.

En effet, à côté de la page de la Fédération Nationale, plusieurs pages au nom d'**EquiLiberté**, créées par des associations départementales ou des adhérents, cohabitaient sur la toile. Une page spécifique est créée pour le Rassemblement.

### Outils multimédia

Contrairement à la presse écrite, où les contacts sont relativement faciles, la presse audiovisuelle nationale est un milieu fermé. Malgré tous ses efforts, les approches tentées par Monique Benoiston se sont révélées vaines. Pour les radios et télévisions, il faut intervenir localement sur des événements ciblés.

Monique a réalisé un premier film de 3mn pour la présentation de notre Fédération.

### Autres supports

Qui dit communication, suppose du matériel adéquat. Outre la gestion du groupe et l'édition d'**EquiLiberté** INFO, Maryse s'est chargée de la réalisation des supports papier et techniques (flyers, affiches, autocollants, macarons, plaques, ...) dont le stockage et la distribution seront assurés par Monique et Stéphane Benoiston. Marc Deldos, en sa qualité de trésorier, assiste Maryse pour vérifier l'adéquation des coûts avec le budget de la Fédération.

### Les salons

La participation aux salons équestres était, ces dernières années, une manière incontournable de faire connaître, donc de développer, **EquiLiberté**. Malheureusement, le coût de plus en plus élevé des stands et des frais d'hébergement, a amené le Conseil d'Administration à revoir sa politique à ce sujet. C'est la raison d'être de la commission Salons, chargée de réfléchir sur la question et de proposer des solutions. À côté de Michel, Marc, Maryse et Claude, celle-ci inclut France Laurenti et Jacques Lалуque.

Ceux-ci ont étudié plusieurs options : partenariat et partage de stand avec "Randonner à Cheval" sur le salon de Paris, partenariat mais sans partage de stand pour celui d'Avignon, participation **EquiLiberté** seule à Equita'Lyon. Suite à la présentation de ces options lors du Conseil d'Administration du 30 mai, il a été décidé de participer uniquement à Equita'Lyon avec un stand **EquiLiberté** indépendant de tout partenariat.



L'utilisation de tous les moyens disponibles en matière de communication doit permettre à **EquiLiberté** de se développer dans le but essentiel de toujours mieux servir ses adhérents et futurs adhérents et de justifier, encore plus, son slogan :

Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

**Rémy Guillon**

## Un grand voyageur parmi nos administrateurs

### Des sources du Cosson aux rives de la Vltava

C'est d'Yvoy-le-Marron, village de 600 âmes, au cœur de la Sologne, que Gérald Yart s'est élancé, le 7 avril 2015, pour rejoindre Prague, capitale de la République Tchèque comptant près de 1 300 000 habitants.

Pour ce cavalier et randonneur émérite, en selle sur Twisto, son cheval gris de 8 ans et accompagné de Quito, un mulet de 11 ans, chargé de 70 kilos de matériel, le but est de rejoindre, dans cette ville, une réunion de l'association des cavaliers au long cours dont il est membre.

Il prévoit d'y arriver vers la mi-juin, par étapes quotidiennes de 20 à 30 km, entrecoupées de journées de repos.

C'est une véritable aventure qui attend les trois voyageurs. En effet, hormis quelques points de chutes chez des amis, le bivouac sera improvisé, chaque soir. Ceux qui connaissent Gérald savent que son affabilité habituelle et son équipage ne laisseront pas indifférents les hôtes potentiels.

De belles rencontres en perspective et de bons moments pour Quito et Twisto qui seront, n'en doutons pas, chouchoutés aux étapes.



Comme le dit Gérald "Ce voyage doit être aussi un plaisir pour eux."



# EquiLiberté

# Le Rassemblement National 2015



## Les Bourbonnais vous attendent

### Un projet bien avancé

Déjà un an que nous travaillons à la préparation de notre rassemblement. Réunions, recherche de sponsors, repérage des chemins... tout cela nous occupe bien ! C'est avec beaucoup d'envie qu'une soixantaine de bénévoles œuvrent pour que votre séjour en pays saint-pourcinois soit des plus agréables. Nous avons déjà reçu plus de 120 inscriptions à mi-avril, ce qui nous motive un maximum. Le projet est déjà bien avancé, pour votre installation sur le site des Cordeliers. Une partie sera réservée pour les cavaliers ou meneurs qui arriveront à cheval tout près de l'entrée du site, avec une barre d'attache pour leur permettre de s'installer au plus vite et de décharger leur monture en toute sécurité. Un emplacement sera réservé pour les groupes importants. Il y aura un espace festif avec la restauration, la buvette, la piste de dance, les exposants et le village de producteurs locaux.

Un bivouac sera réservé à nos bénévoles dont nombre resteront à vos côtés durant toute la manifestation. Les toilettes et douches sont sur le site. Il y aura également possibilité de doucher vos



chevaux, ou de descendre dans la rivière avec eux. Pour l'attribution des emplacements, n'oubliez pas de préciser sur vos dossiers d'inscription si vous souhaitez être à côté de vos amis. Les repas seront réalisés uniquement avec des produits locaux.

Concernant les inquiétudes de certains sur le pourcentage de goudron, nous vous réaffirmons que cette année il y a très peu de goudron !!! Une commission nationale **EquiLiberté** a été mise en place, une charte a été signée entre le national et l'association organisatrice pour éviter les problèmes connus par le passé.

Un repérage des itinéraires de randonnée a été fait par des membres d'**EquiLiberté** et il en est ressorti que nos chemins sont de très bonne qualité avec un pourcentage de goudron très faible ! Aux dires de certains, il va falloir préparer vos montures, vous allez pouvoir faire des allures !!!

**Prévoyez votre COSTUME de RÉGION pour le défilé !**



### Sur le site :

Il y aura un maréchal ferrant, un pôle santé humain et des vétérinaires seront d'astreinte pour venir très rapidement si besoin.

Pour ceux et celles qui n'ont pas de monture, vous avez la possibilité de louer des chevaux. Il suffit de vous adresser à : Patrick VIGNIER au 06.58.36.57.09  
courriel : [achevalrandolibre@gmail.com](mailto:achevalrandolibre@gmail.com) .

Une tombola sera organisée avec les numéros des dossiers d'inscription, dotée de nombreux lots offerts par des sponsors ou exposants.

Pour les personnes qui ont pris contact avec le camping, il y a eu un changement de gérant au 1<sup>er</sup> avril, aussi nous vous conseillons de rappeler pour vous assurer que les consignes ont bien été passées.

N'oubliez pas de prendre avec vous vos assurances : responsabilité civile pratiquant ou licence et votre responsabilité civile propriétaire d'équidés, obligatoires pour pouvoir participer au rassemblement.

Les dossiers d'inscriptions sont à renvoyer à Florence HEUZARD (adresse ci-dessous) Les chèques doivent être établis à l'ordre d'Equiliberté 03.

Un accusé réception par mail sera envoyé pour chaque inscription, les premiers dossiers ont été traités le 22/04. Les envois de mails sont regroupés donc un peu de patience cela peut prendre plusieurs semaines.

Nous vous attendons nombreux, et souhaitons que notre rassemblement soit une grande fête de la randonnée équestre.

**Au plaisir de vous rencontrer en Juillet**

## Pour tout renseignement :

<https://www.facebook.com/equiliberteallier>

mail : [equiliberte03@yahoo.com](mailto:equiliberte03@yahoo.com)

Tel : 06 74 20 25 18

**Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription :**

[www.equiliberte.org](http://www.equiliberte.org) ou [www.equiliberte03.com](http://www.equiliberte03.com)

**et le renvoyer à notre secrétariat national à :**

**Heuzard Florence, 39 Launay, 44850 Le Cellier**

# EquiLiberté Par des Randonneurs Pour les Randonneurs



## EquiLiberté 41 en gestation



### EQUI 41 : une naissance

L'association "EQUI 41, Randonnées entre Loir-et-Cher" est née, le 25 octobre 2013, du constat d'un manque, au sein de ce département, dans le domaine du Tourisme Équestre et de la volonté de quelques passionnés de le combler. Se procurer de grands itinéraires praticables à cheval ou en attelage, réaliser un parcours de randonnée, lorsqu'on est un particulier, s'avère, sur ce secteur, relever de la plus grande complexité. Pourtant, le Loir-et-Cher dispose de toutes les ressources nécessaires à la pratique du Tourisme Équestre, mais il a la réputation d'un département disposant de faibles possibilités et où les grands domaines privés ont réduit l'espace praticable. C'est une des raisons pour lesquelles les cavaliers et attelages de loisirs hésitent à choisir ce département, comme destination touristique accueillante.

Une offre de sorties équestres d'envergure, globalisant tous les besoins des randonneurs, testée par des pratiquants, tel est le véritable défi auquel ont voulu répondre les fondateurs d'"EQUI41".

Afin d'aller plus loin dans leur démarche, ceux-ci ont décidé de se rapprocher de la Fédération Nationale des Randonneurs Équestres **EquiLiberté**.

Pour ce faire, ils ont dû transformer leur association de fait, en une association de statuts, reprenant les objets essentiels de la Fédération **EquiLiberté**.

C'est le 2 avril 2015, dans une salle de l'hôtel de ville de Cour-Cheverny (41700), que se déroule l'Assemblée Générale Constitutive de l'association "EQUI41".



En préalable à celle-ci, le président d'**EquiLiberté** National, Michel Bazin, présente ce mouvement qui rassemble plus de 2 000 randonneurs et compte 7 (et bientôt 9) fédérations départementales.

Celui-ci définit les grands axes prioritaires de la Fédération Nationale à savoir :

- Œuvrer avec tous les acteurs du Tourisme Équestre (collectivités territoriales, organismes équestres, ...), afin d'améliorer l'offre dans ce domaine ;
- Aider les membres (associations et individuels) dans leurs démarches et leurs actions, tout en s'appuyant sur eux pour progresser ;
- S'entourer de spécialistes pour le respect des règles ;
- Collaborer avec les compagnies d'assurances dans le but de répondre au mieux aux besoins de ses équitants ;
- Offrir les bons outils aux organisateurs de rassemblements liés au Tourisme Équestre

Michel Bazin rappelle les valeurs d'**EquiLiberté** dont le rassemblement, la convivialité, le support administratif et l'expertise. Après avoir présenté Gérald YART, membre fondateur d'EQUI41 et référent d'**EquiLiberté** sur le Loir-et-Cher, il répond aux nombreuses questions des participants.

C'est à l'issue de cette réunion de présentation, que se tient l'Assemblée Générale Constitutive proprement dite, de l'association EQUI 41 "nouvelle mouture" sous la présidence de Jean-François GABILLET.

Celui-ci explicite les statuts proposés et la nécessité du passage de l'association de fait à l'association de statuts qui donne plus de moyens, d'une part pour se faire reconnaître des acteurs politiques, touristiques du département et d'autre part pour pouvoir adhérer à **EquiLiberté** National, et également solliciter des subventions.

Il fait appel à candidature pour accompagner les 6 personnes volontaires pour constituer le Comité Directeur de l'association EQUI41, à savoir Luc BARBIER, Betty LEROY-BODIN, Muriel CESBRON, Jean-François GABILLET, Frédérique GUEUDIN, Gérald YART.

### Une communauté de pensée

Après un rappel détaillé de l'objet de l'association EQUI41, il est confirmé que celle-ci adhère pleinement au Manifeste **EquiLiberté** et que le site <http://www.equi41asso.fr/> sera agrémenté, au fil des suggestions, de différentes rubriques.

La cotisation annuelle est fixée à 10 € par année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

La création d'EQUI41, ses statuts, les membres de son Comité Directeur, le montant de sa cotisation annuelle sont adoptés à l'unanimité des présents et/ou représentés.

Avant de clore la réunion, Jean-François Gabillet, rappelle que la modification de l'association EQUI41 qui vient de se dérouler est la première étape pour la mise en place de la fédération départementale **EquiLiberté 41** « antenne » de la Fédération Nationale **EquiLiberté**.

L'objectif premier d'**EquiLiberté 41** est d'animer un réseau vivant et actif de toutes les forces du Tourisme Équestre du Loir-et-Cher, qui lui permettra d'être crédible et reconnue par les Institutionnels, comme un partenaire incontournable pour sa connaissance du terrain et ses compétences techniques mises en œuvre pour la réalisation de projets concrets pour le développement du tourisme équestre dans le département.

**Plusieurs associations se sont déjà manifestées pour adhérer à la Fédération Départementale EquiLiberté 41.**

Il est, d'ores et déjà, prévu qu'une prochaine réunion à destination de celles-ci, sera programmée, dès qu'elles annonceront que leurs statuts sont conformes, pour cette création.

## Il faut hélas y penser !

### À la mort de votre cheval



Vous venez de perdre votre vieux copain de randonnée et vous êtes un peu perdu. Malgré tout il faut gérer la suite des opérations.

Même si vous aimeriez le faire, pas question de l'enterrer dans un coin de votre jardin. Il faut faire procéder à son enlèvement par l'équarisseur. Pour cela, **EquiLiberté** a rejoint l'**ANGEE** qui permet de simplifier les démarches et d'obtenir des tarifs préférentiels.

Cet organisme, sous tutelle des Haras Nationaux, vous permet de faire une déclaration par internet et de payer par carte bancaire sans autre démarche. [www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/equarrissage-fin-de-vie/equarrissage.html](http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/equarrissage-fin-de-vie/equarrissage.html)



## Les pouvoirs du maire

### Les pouvoirs du maire sont multiples

Nous essaierons ici d'aborder ceux qui nous intéressent particulièrement sur la police de la circulation.

Ces pouvoirs sont résumés pour nous dans quelques articles de code, cités d'ailleurs dans tous les arrêtés d'interdiction ou restriction de circulation :

- le code général des collectivités territoriales, **art 2213-1 à 2213-4**
- le code rural **art L161-5**

La combinaison de ces articles donne au maire la possibilité de réglementer ou interdire la circulation sur certaines voies de la commune.

Tout d'abord ce droit s'exerce sur toutes les voies de l'agglomération, quel que soit leur statut (sauf les voies à grande circulation).

Ensuite, à l'extérieur de l'agglomération, le maire a pouvoir sur toutes les voies communales, quelles soient du domaine public ou du domaine privé.

Heureusement pour nous, ce pouvoir a des limites que nous allons essayer de résumer en regardant de plus près les articles cités.

L'**art L2213-2 du CGCT** s'applique à l'agglomération. On s'aperçoit que le maire peut « à certaines heures » interdire l'accès de certaines voies à certaines catégories d'usagers.

Il est donc clair que cette interdiction peut s'appliquer aux cavaliers mais ne peut être totale (certaines heures).

Il est par exemple concevable (et même conseillé) qu'on interdise le passage des chevaux lors du marché hebdomadaire par exemple.

Pour sa part, l'**art L2231-4** donne les mêmes pouvoirs sur les voies communales hors agglomération, en précisant les motifs qui peuvent être invoqués (véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la qualité de l'air, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels, des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques.)

Cet arrêté doit donc être motivé par des raisons sérieuses que le tribunal examinera attentivement en cas de recours.

Or, il ne suffit pas de recopier ces articles pour que l'arrêté soit légal ;

Pour qu'il soit inattaquable, il conviendra par exemple d'indiquer précisément quels espaces naturels, sites et paysages sont susceptibles d'être compromis et de quelle manière, ainsi que donner la liste et la localisation des espèces animales ou

végétales rares ou fragiles qui seraient menacées par les cavaliers lors de la circulation sur les voies communales.

Faute de quoi le tribunal administratif jugera que les motivations ne sont pas acceptables.

Ensuite il conviendra d'analyser tous les attendus de l'arrêté pour voir s'il n'y a pas trace de discrimination envers les catégories visées par l'interdiction.

Mais c'est alors une analyse au cas par cas.

### IMPORTANT

**Ne pas oublier que, même formulé d'une manière illégale, un arrêté devient inattaquable deux mois après sa publication.**

Il convient donc de surveiller attentivement les délibérations de vos communes pour agir rapidement, d'abord par un recours gracieux auprès du maire.

Enfin, si vous avez connaissance à l'avance d'une intention d'interdiction, une bonne discussion analysant les raisons et les solutions possibles avant la délibération est toujours préférable à un recours.

**Bien entendu nous pouvons, dans la limite de nos possibilités, vous aider à analyser la légalité d'un arrêté.**



## Balises temporaires

### ARRÊTÉ DU 16 FÉVRIER 1988

relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

#### L'article 118-8. Marquage de chaussées

**par les tiers.** L'article R.38 (2°)8 du code pénal punit d'une amende contraventionnelle ceux qui, sans autorisation de l'administration, auront, par quelque procédé que ce soit, effectué des inscriptions, tracé des signes ou dessins sur la chaussée d'une voie publique ou sur ses dépendances. Si ces inscriptions sont tracées avec une peinture indélébile, il y a dégradation d'ouvrage public.

L'infraction constitue le délit prévu et puni par l'article 257 du code pénal.

L'autorisation administrative, lorsqu'elle est sollicitée, peut être accordée aux organisateurs d'épreuves sportives sous les réserves suivantes :

**a)** Ces marques seront de couleur autre que blanche.

**b)** Ces marques devront avoir disparu soit naturellement, soit par les soins des utilisateurs, au plus tard vingt-quatre heures après le passage de la course.

**c)** Cette opération est comprise parmi les « dommages et dégradations » que l'organisateur s'est engagé à prendre à sa charge en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 1er décembre 1959 pris en application du décret n°55-1366 du 18 octobre 1955 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique. Les organisateurs ou sociétés qui ne respecteraient pas ces prescriptions pourraient, indépendamment des sanctions pénales encourues, se voir refuser à l'avenir toute autorisation de l'espèce.

## PRÉVENIR plutôt que GUÉRIR

*Suite au constat d'un relâchement du respect des règles de sécurité dans les randos, il y va de l'intérêt de tous, d'appliquer quelques règles que vous connaissez tous :*

- Par sécurité et par courtoisie, si vous doublez d'autres randonneurs, n'oubliez pas de **passer au pas et de les prévenir.**
- Aux pauses : il est nécessaire de **dételer le cheval** de la voiture et de l'attacher à la ficelle de la ligne de corde (non pas directement à la ligne de corde). Si le cheval n'est pas dételé, il est toléré que le meneur reste, dans la voiture, aux guides de son cheval.



## Les règles de circulation

### Le code de la route s'applique

Le cheval monté ou mené doit se conformer à toutes les dispositions du code de la route qui lui sont applicables.

Lorsque le cavalier mène son cheval en main, l'ensemble est alors considéré comme piéton. Le meneur doit alors se placer entre son cheval et la circulation.

Comme les autres conducteurs, il doit être constamment en mesure d'effectuer toutes les manœuvres qui lui incombent. Il lui appartient donc de pouvoir maîtriser sa monture si elle prend peur.

L'article R412-44 (France) précise que tout cheval doit, isolé ou en groupe, (au même titre qu'un chien), doit avoir un conducteur (sur le cheval ou à côté), et ne doit pas être laissé en liberté sur la voie publique, sous peine d'amende (interdiction de laisser divaguer un animal sur la voie publique).



Le cavalier est civilement responsable de tout accident causé par le cheval et sera tenu de dédommager la ou les victimes en cas d'accident.



Aucun permis n'est exigé pour circuler à cheval sur la voie publique. Toutefois, il est nécessaire d'avoir une assurance responsabilité civile cavalier.

Pour les propriétaires de leurs chevaux, il est recommandé de souscrire à une assurance Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidés.

Le cavalier doit se tenir à droite de la chaussée, près du bord. Les cavaliers et animaux ne doivent pas représenter une entrave à la circulation des autres usagers et doivent pouvoir être dépassés en toute sécurité.

Tout arrêt ou stationnement, gênant ou dangereux, sont interdits, comme avec n'importe quel véhicule : notamment en côte, sur ou sous un pont ou dans un tunnel. Tout changement d'allure ou de direction doit être anticipé. Le cavalier doit alors avertir les autres usagers notamment lorsqu'il veut tourner à gauche, traverser la voie, reprendre la marche après un arrêt ou reprendre sa place dans le courant de la circulation. Comme n'importe quel usager le cavalier doit impérativement respecter les feux, stops, giratoires, priorités à droite, sens interdits etc.

En cas d'arrêt prolongé, le cavalier doit s'assurer que son cheval ne représente pas un danger pour les autres usagers.

Toute infraction commise par un cavalier à cheval est passible des mêmes peines que si elles avaient été commises avec une voiture ou moto (exception faite du retrait de points sur le permis). *Suite dans EQL Info d'octobre*

## La Virée d'EquiLiberté 79

EquiLiberté 79 organise pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, son Rassemblement Départemental **La Virée**. Il s'agit d'un week-end de randonnées équestres, pédestres et VTT pour faire découvrir le patrimoine deux-séviens. Après la centaine de cavaliers et d'attelages en 2013, à Ménigoute (à mi-chemin entre Niort et Poitiers), et Faye l'Abbesse (près de Bressuire) en 2014, réunissant plus de 150 randonneurs originaires de 10 départements, **EquiLiberté 79** centrera La Virée 2015 sur la richesse historique et patrimoniale d'Airvault et ses environs.

Ce rassemblement des **12 & 13 septembre 2015** est prévu sur le site de Soulièvres qui propose un large espace des plus attrayants.

La mairie d'Airvault propose, pendant le vin d'honneur offert aux participants, des visites gratuites de la Fontaine Souterraine et de l'Orgue de l'abbatiale St Pierre.

Indépendamment d'un défilé dans la vieille ville, le site de Soulièvres, lieu choisi pour les paddocks des chevaux, sera ouvert au public afin que celui-ci puisse rencontrer les randonneurs et découvrir leurs chevaux.

Merci d'avance et bravo à tous les courageux bénévoles qui vont œuvrer, pendant plusieurs mois encore, pour la réussite de ce magnifique rassemblement. Vous pouvez vous y rendre en toute confiance. Même s'il ne s'agit que de la 3<sup>ème</sup> édition, l'expérience des organisateurs, acquise depuis des années sur de nombreuses autres manifestations, fera merveille, une nouvelle fois.

**Contacts Réservations : 06 62 70 46 90**

**Site : [equiliberte79.com](http://equiliberte79.com)**

## EquiVini Saumur 2015

Le concept est sensiblement le même que l'année dernière ...

En effet, **Équivini 2015** proposera une randonnée équestre conviviale et gourmande à la découverte du patrimoine historique, paysager et viticole du Saumurois, le long des sentiers de vignes. **Les 11 et 12 septembre 2015**, les participants pourront aller à la rencontre des vigneronnes, avec des pauses-dégustations pour en connaître davantage sur les diverses appellations.

Changement de nom mais pas de cadre. Le nom a évolué avec l'ajout de la Ville de Saumur à l'intitulé de l'événement pour devenir **Équivini Saumur**.

Équivini Saumur est résolument tourné vers la découverte des monuments historiques, des vignes en clos, des vues imprenables, des lieux secrets et insolites, à cheval ou en calèche. Équivini Saumur souhaite valoriser le lien entre le monde équestre et le monde viticole.

À travers un parcours en deux boucles, de 25 à 30 kilomètres (avec une base unique), Équivini Saumur 2015 souhaite valoriser le lien entre le monde équestre et le monde viticole avec pour cible les cavaliers, les meneurs individuels (calèches,attelages) et le réseau sportif associatif régional, national et international.

Équivini a l'ambition de devenir une "manifestation d'ampleur internationale". Équivini avait connu sa 1<sup>ère</sup> édition en 2014 sous l'égide de Festivini, le festival de la culture du vin de Saumur. Les vigneronnes organisateurs de Festivini, façonneront l'organisation d'Équivini Saumur 2015. La grande innovation, c'est le partenariat avec l'association **EquiLiberté 49**.

Équivini et **EquiLiberté** partagent deux objectifs communs : positionner le territoire ligérien comme une destination de tourisme équestre associée à l'œnotourisme et pérenniser les sentiers repérés lors de ces manifestations.





**VOUS CHANGEZ D'ADRESSE ?  
DE RESPONSABLES ?  
OU AUTRES MODIFICATIONS ?**

Votre association vient de connaître des changements?

Nouveaux membres de bureau, nouvelle adresse, nouveau mail, nouveau site internet ou nouveaux contacts téléphoniques ?

N'oubliez pas de modifier votre "profil" internet ou de nous indiquer ces modifications.

**Pour toute actualisation, merci de contacter notre secrétariat :**

**Florence HEUZARD**  
secretariat@equiliberte.org  
tél : 02 40 50 72 16

Nos partenaires



**Attelages**  
magazine



**Sabots**  
TRADITIONNELLE & ANIMAUX DU TERRAIN

**EquiWEST**  
EQUIPEMENT

Par des Randonneurs  
Pour les Randonneurs



**Annonces, vous êtes reconnus par EquiLiberté !**

**EquiLiberté, c'est :**

**2.500 Adhérents et 170 associations affiliées**

**1 site internet avec 155 645 visites et 2 602 970 pages vues de juillet 2014 à juin 2015**

(nous tenons les comptages officiels à votre disposition)

**Une revue Equiliberté-Info tirée à 3 000 exemplaires, qui s'adresse à nos adhérents**

**N'hésitez pas à profiter de nos supports !**

Contactez : **Jean-Pierre Lecque** par mail : [jp.lecque@equiliberte.org](mailto:jp.lecque@equiliberte.org) ou par téléphone : 03 23 69 47 66

Fédération Equiliberté

Association loi 1901  
Déclaration 20.04.2004

Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79  
siège social : 13 rue du Vieux Moulin  
79700 Saint Aubin de Baubigné

Directeur de la publication : Michel Bazin  
N°ISSN : 2274-8245

Journal gratuit diffusé 3 fois par an

Imprimé par IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE



**Le présent bulletin a été réalisé par des bénévoles.**

Les articles sont de : **Michel Bazin, Bernard Dupuis, Rémy Guillon, Equi 42, Equiliberté 03**

La composition de : **Maryse Ducrot, Michel Bazin**

Les services extérieurs bénévoles : **Agence Shenzo**

Crédits photos : **EquiLiberté et divers associations et randonneurs EquiLiberté**